



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00054

Numéro SIREN : 871 800 546

Nom ou dénomination : BDO Nantes

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2013 sous le numéro de dépôt 8318

2013008926

COPIE

EXTRAIT des Minutes du Greffe du Tribunal
de Commerce de NANTES
Département de LA LOIRE ATLANTIQUE

**REQUETE EN DESIGNATION
D'UN COMMISSAIRE A LA FUSION**

Déposé au Greffe

le 30 JUL 2013

sous le N° 8318

RCS N° 71 BSC

**A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NANTES**

A la requête de :

- La société **BDO NANTES**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 278 496 €, dont le siège social est situé 7 allée Alphonse Fillion – BP 22417 – 44120 VERTOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 871.800.546,
- La société **BDO LE MANS**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 772.320 €, dont le siège est situé rue 29 rue Jean Grémillon – 72000 LE MANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS sous le numéro 443 409 750,

Ayant pour conseils :

La SELARL FREYSSINET GONTIER LE DORTZ LOUVEAU PESNEAU VANDEN DRIESSCHE, Société d'Avocats Inter Barreaux, demeurant 4 rue Manuel - 85 000 LA ROCHE SUR YON (Tél. : 02.51.36.00.55), au Cabinet desquels il est fait élection de domicile.

Ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Les sociétés BDO NANTES et BDO LE MANS étudient un projet de fusion par absorption de la société BDO LE MANS par la société BDO NANTES.

La société BDO LE MANS ferait apport à la société BDO NANTES de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la société BDO NANTES attribuerait aux associés de la société BDO LE MANS des parts sociales nouvelles, créées à titre d'augmentation de son capital social.

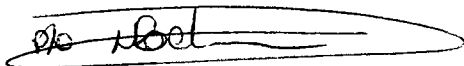
Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

C'est pourquoi les requérants ont l'honneur de vous demander, conformément aux dispositions de l'article 236-10 du Code de commerce, de bien vouloir désigner un Commissaire unique à la fusion chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération, conformément à l'article R 236-6 du Code de commerce, également chargé, conformément aux articles 225-147 et 236-10 dernier alinéa du Code de commerce, d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société BDO LE MANS à la société BDO NANTES, et d'en faire rapport.

FAIT A LA ROCHE SUR YON

Le 22.07.2013

Mélanie Josse
Avocat



5€

RH70807

30€

BE12309

ORDONNANCE

Nous, Claude BOLLLORE, Vice-Président du Tribunal de Commerce de NANTES, substituant le Président empêché,
Assisté de Maître Marielle MONTFORT, Greffier,

Conformément aux articles 225-147 et 236-10 dernier alinéa et R 236-6 du Code de commerce

Vu la requête qui précède,

Désignons Monsieur Didier LATOURNERIE
14, allée Alain Gautier
PARC Actilonne
85340 OLONNE SUR MER

comme Commissaire unique à la fusion envisagée entre les sociétés BDO NANTES (Société à Responsabilité Limitée au capital de 278 496 €, dont le siège social est situé 7 allée Alphonse Fillion – BP 22417 – 44120 VERTOU, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 871.800.546) et BDO LE MANS (Société à Responsabilité Limitée au capital de 772.320 €, dont le siège est situé rue 29 rue Jean Grémillon – 72000 LE MANS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS sous le numéro 443 409 750), par absorption de la société BDO LE MANS par la société BDO NANTES, chargé d'établir un rapport pour l'ensemble de l'opération conformément aux dispositions de l'article 236-10 du Code de Commerce et d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être effectués par la société BDO LE MANS à la société BDO NANTES et d'en faire rapport, conformément aux articles 225-147 et 236-10 dernier alinéa du Code de Commerce.

FAIT A NANTES,

Le 15 juillet 2013

Le Greffier,
Marielle MONTFORT

Pour copie conforme

Le Vice-Président,
Claude BOLLLORE